

*Date de dépôt : 11 janvier 2013*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la pétition concernant les nuisances de  
l'immeuble 36, rue de Zurich**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 29 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Pétition concernant les nuisances de l'immeuble 36, rue de Zurich*

*N.B. 38 signatures*

*p.a. Mesdames Catherine et Sylvie Monin  
Réflexologie et Analyse transactionnelle  
36, rue de Zurich  
1201 Genève*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La problématique de la sécurité dans le quartier des Pâquis préoccupe depuis plusieurs années le Conseil d'Etat et a fait l'objet d'une attention particulière et de plusieurs actions de sa part.

L'implantation du poste de police à Cornavin a constitué une première étape pour accroître la présence des forces de l'ordre et la sécurisation de la gare et de ses quartiers alentour. Ce poste permet d'effectuer de manière constante de nombreux passages de patrouilles pédestres et de sanctionner ou dénoncer quotidiennement les infractions constatées. A noter encore que l'effectif du poste de Cornavin a été augmenté sensiblement, passant de 25 à 31 unités au 1<sup>er</sup> septembre 2011, de même que son personnel administratif.

Aussi, l'opération dite « Hydra », mise en place en mars 2011, a permis de constituer des forces supplémentaires visant à réprimer les phénomènes de toxicomanie et de trafic de stupéfiants; l'opération « Mousquetaires » est quant à elle venue encore renforcer la présence policière dans le secteur.

De plus, il convient de souligner que le dispositif « Alpha » intègre l'opération « School », laquelle a pour objectif de lutter contre la présence de dealers à proximité des écoles. Cette opération assure dès lors une visibilité policière accrue aux abords des écoles des Pâquis et du Seujet en collaboration avec la police municipale notamment. En outre, les nouvelles interdictions de zone entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2012 tiennent mieux compte de la problématique des trafiquants étrangers et permettent une meilleure action répressive de la police contre cette population criminogène.

La brigade anti-criminalité (BAC) a récemment pris ses fonctions avec pour principal objectif de lutter contre les délits commis dans la rue et dans les quartiers sensibles, dont celui des Pâquis dans lequel se trouve son siège. Elle se compose de dix-huit collaborateurs issus paritativement de la gendarmerie et de la police judiciaire. La BAC est directement subordonnée au centre des opérations et de la planification policière qui la déploie de façon active ou par anticipation, en fonction des phénomènes de criminalité observés. La BAC reçoit par ailleurs le soutien d'une unité issue de la police judiciaire et de la police de la sécurité internationale, spécifiquement dédiée à la migration, afin de pouvoir identifier les pays de provenance de certains délinquants et d'établir ainsi leur identité.

L'élaboration conjointe par le Ministère public et le Conseil d'Etat de la convention intitulée « Politique commune en matière de lutte contre la criminalité 2012-2014 » a précisément pour objectif de développer davantage la politique sécuritaire du canton.

Ce développement passe par la définition d'une stratégie qui inclut tous les acteurs concernés – autorités policières, judiciaires et pénitentiaires – et qui coordonne leurs tâches et missions respectives, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Aussi, dans ce cadre, plusieurs axes de politique pénale pour la période 2012-2014 ont été conjointement retenus par le procureur général et le département de la sécurité. Parmi ces axes figurent celui concernant la sécurité de l'espace public, ainsi que celui de la lutte contre le trafic des stupéfiants.

Enfin, la mise en œuvre de cette nouvelle politique sécuritaire passe par la réorganisation de la police, initiée déjà depuis quelques années au travers du projet « PHENIX ». Dans ce cadre, a été notamment institué le concept de sécurité de proximité, dont l'objectif de prévention de la criminalité et de l'insécurité doit être atteint par le développement de partenariats à des échelles locales, tant avec la population qu'avec diverses institutions publiques et privées (polices cantonale et municipales, acteurs et services sociaux, associations de quartiers, concierges d'immeuble, structures scolaires et sanitaires).

Pour ce faire et afin que cette sécurité de proximité s'inscrive pleinement dans la logique de la politique du Conseil d'Etat relative à la cohésion sociale en milieu urbain, les forces de la police cantonale seront déployées dans plusieurs postes – justement dits de proximité – sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette décentralisation de la police est indispensable au développement des aspects de réseaux et de partenariats; en outre, ces postes de proximité auront la faculté de s'adapter aux configurations sociales, démographiques et géographiques des différents lieux du canton. Enfin et de surcroît, ces postes de police de proximité seront le relais du concept d'« Antenne citoyenne », par lequel se tissent les liens entre la population et les pouvoirs publics, ainsi que se garantit un service d'accueil, d'écoute, de prise en charge et de coordination des moyens en matière de sécurité des citoyennes et citoyens.

Ainsi, le Conseil d'Etat demeure conscient qu'en matière de lutte contre la criminalité, la stratégie sécuritaire nécessite une adaptation constante. Fort du constat actuel sur la détérioration objective de la sécurité dans le canton et sur la volatilité de la criminalité – du fait de l'ouverture des frontières, de la situation géographique particulière et du contexte socio-économique de Genève –, le Conseil d'Etat entend aujourd'hui donner une impulsion nouvelle à sa politique sécuritaire qui passe entre autres par la constitution d'une sécurité de proximité et à l'écoute des doléances exprimées par la population.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Charles BEER